



## DOSSIER DU COLLOQUE

**PARIS**

**jeudi 23 novembre 2017**

**À l'école, travailler avec la difficulté.**

**Un enjeu complexe, des pistes à approfondir.**

**#COLLOQUEsnuipp**

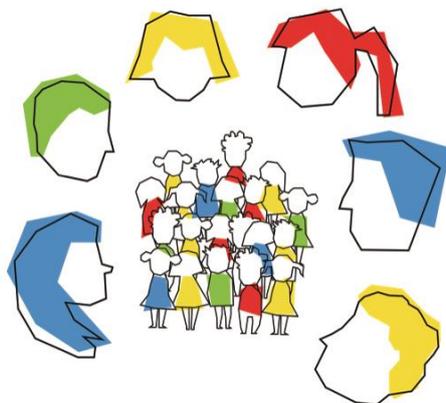




# Sommaire

---

<i>Edito</i>	3
<i>Programme du colloque</i>	4
<i>Jacques BERNARDIN</i>	5
<i>Florence SAVOURNIN</i>	6
<i>Stanislas MOREL</i>	6
<i>Jeanne MOLL</i>	7
<i>Table ronde</i>	8
<i>Extraits de la conférence de presse de rentrée du SNUipp-FSU</i>	9
<i>Redoublement : où en est-on ?</i>	9
<i>Externalisation du traitement de la difficulté scolaire : la prévention doit passer par les professionnels de l'école</i>	11
<i>RASED</i>	12
<i>SEGPA / EREA</i>	13
<i>Enquête « Pôle Ressource » Juin 2016</i>	13
<i>Ressources</i>	14





L'aide aux élèves en difficulté est au cœur des préoccupations professionnelles des enseignants, que ce soit les difficultés scolaires, les problèmes de comportement de certains élèves.

Une partie des difficultés trouvent leur résolution dans la classe, quand cela est possible avec l'aide psycho-pédagogique de dispositifs comme les réseaux d'aide (Rased).

Mais cette aide a été mise à mal avec une suppression massive de postes d'enseignants spécialisés en 2008. Du côté des familles, mais aussi de l'école le recours au monde médical et paramédical est une réalité à prendre en compte. L'institution, quant à elle, empile les dispositifs (classes relais, Plus de maîtres, aide personnalisée, stage de « remise à niveau » ...) ou des protocoles individuels (aux sigles divers : PAP, PPRE...), parfois sans grande cohérence pédagogique entre eux ni efficacité. Au final, les enseignants se sentent souvent isolés.

Ce colloque prévoit l'intervention de chercheurs et d'enseignants, des échanges, des débats pour réfléchir au traitement actuel de la difficulté, mais aussi trouver des pistes à développer.



**Facebook :** <https://fr-fr.facebook.com/snuipp/>



**Twitter :** @leSNUtwtite <https://twitter.com/lesnutwtite>



**Instagram :** <https://www.instagram.com/snuippfsu/>



**le site du SNUipp-FSU :** <https://www.snuipp.fr/>



# Programme du colloque

---

**9h30**

## Ouverture des travaux

secrétaires généraux  
du SNUipp-FSU

**10h**

## D'hier à aujourd'hui, les réponses de l'école aux difficultés scolaires

**Jacques Bernardin**  
*président du GFEN*

**11h**

## Les formes contemporaines du traitement de la difficulté dans l'école et à l'extérieur de l'école

*Une table ronde avec*  
**Stanislas Morel**, sociologue  
et **Florence Savourin**, psychologue

**12h30**

## pause déjeuner

**14h**

## Penser ensemble les difficultés inhérentes au métier d'enseigner

**Jeanne Moll**  
*maître de conférences honoraire en sciences de l'éducation et présidente d'honneur de  
l'association de groupes de soutien au soutien (AGSAS)*

**15h**

## Traitement de la difficulté scolaire : agir de façon spécifique

*Une table ronde sur les différentes approches et le traitement de la difficulté.*

**16h30**

conclusion des travaux



## ***D'hier à aujourd'hui, les réponses de l'école aux difficultés scolaires***



Jacques Bernardin est président du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN), docteur en sciences de l'éducation, associé à l'équipe CIRCEFT - ESCOL (Paris 8). Il a été maître formateur pendant 20 ans avant d'être chargé de la formation générale à l'IUFM d'Orléans-Tours.

Pour Jacques Bernardin, il est difficile d'évoquer la difficulté scolaire tant elle est multiforme et de degrés divers. Cela fait l'objet de bien des débats et des controverses. Question majeure que ce regard porté sur la difficulté, qui légitime tant les réponses institutionnelles que les pratiques quotidiennes pour y faire face.

Ce sera l'occasion de faire un retour sur l'évolution depuis les années 60, de l'indifférence à la prise de conscience de l'échec scolaire et de réinterroger la notion de difficulté, notamment à travers des concepts idéologiques qui font débat : doués/ non doués- Conceptuels-concret/ différentes formes d'intelligences.

Revisiter quelques moments clés de l'histoire de l'école, permettra d'identifier les tensions qui la traversent, les idéologies qui ont prévalu pour expliquer les difficultés scolaires et les types de réponses qui ont été apportées, que ce soit en termes de structures, d'organisation ou de conduites pédagogiques. D'hier à aujourd'hui, la façon de penser l'éducation n'est ni neutre, ni innocente...

### **Pour aller plus loin ...**

- Jacques Bernardin (2013). Le rapport à l'école des élèves de milieux populaires. *Édition de Boeck*
- Jacques Bernardin (1997). Comment les enfants entrent dans la culture écrite. *Édition Retz*
- Jacques Bernardin (juillet 2016) "Donner à penser", Actes du 31<sup>e</sup> Congrès national de la FNAREN (Nantes), in "Une mise en pensée à l'école...", FNAREN, mars 2017, pp. 79-83.
- Jacques Bernardin (avril 2016) « Un enseignement plus explicite », Dialogue n°160, « Expliciter pour faire comprendre? », avril 2016, pp. 21-25
- Jacques Bernardin (juillet 2014) « Tous capables ! Du pari éthique à la loi d'orientation », Site de l'éducation prioritaire <http://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html>, rubrique « Ressources pour la formation », juillet 2014. (Intervention lors de la Journée de formation des professeurs stagiaires du second degré de l'Académie de Rennes, ESPE de Rennes et Brest, mars 2014).

## Florence SAVOURNIN



*Psychologue, est maître de conférences, formatrice à l'université Jean-Jaurès et l'ESPÉ de Toulouse.*

Apprendre, à l'école, confronte l'enfant à des obstacles. Les enjeux de la réussite scolaire intensifient aujourd'hui l'urgence à les franchir, tant pour les élèves que pour leurs parents et pour le système scolaire lui-même. Le paradigme scientiste qui prévaut dans la société contemporaine valorise le recours au savoir médical et à ses expertises quant à l'interprétation de ces obstacles, au détriment des savoirs propres au champ de l'éducation. Ainsi, les difficultés d'apprentissage ou de comportement sont-elles désormais le plus souvent attribuées à des dysfonctionnements intrinsèques à l'enfant. Pour traiter ces problèmes, le système éducatif français propose des solutions individuelles par le biais de nombreux dispositifs et programmes individualisés que les enseignants sont incités à mettre en œuvre. Ces solutions, qui présentent l'intérêt d'attirer l'attention sur la diversité des élèves, courent cependant le risque d'assigner précocement des enfants dans des rôles sociaux (handicapé, malade, troublé) tout en les isolant du collectif des pairs.

Les perspectives pour une école pour tous appellent un changement d'orientation quant aux analyses et aux « traitements » relatifs aux obstacles rencontrés par les élèves : les difficultés d'apprentissage supposent en effet d'être considérées dans le cadre de l'activité de l'élève en situation, en relation avec les conditions pédagogiques, didactiques, cognitives, affectives, sociales, culturelles et institutionnelles dans lesquelles elles s'inscrivent. Elles supposent donc d'accentuer les dynamiques collectives de travail, dans l'école et avec ses partenaires.

### Pour aller plus loin ...

- SAVOURNIN F (2016) « De la difficulté aux troubles : vers une médicalisation des difficultés scolaires ? » *EMPAN* n°101, Avril 2016.
- SAVOURNIN F (2016) « Quels effets de l'instrumentation dans l'accompagnement des « dys » ? » *Questions d'orientation* n°3, Revue de l'ACOP France, Journées Nationales d'Études d'Albi, Septembre 2016

## Stanislas MOREL



*Stanislas Morel est sociologue, maître de conférences en sciences de l'éducation, chercheur au laboratoire Éducation, Cultures, Politiques (Saint-Étienne / Lyon 2). Grâce à une approche*

*socio-historique, Stanislas Morel explore les reformulations dans le temps du problème de l'échec scolaire. Il interroge les transformations tant de la définition et de l'interprétation du "problème" que des réponses qui lui sont apportées.*

S'il y a toujours eu des élèves en difficulté à l'école, la manière dont leurs difficultés ont été perçues et prises en charge a varié en fonction des époques. Son travail vise à comprendre la genèse et la reformulation du « problème » de l'échec scolaire et des solutions qui lui ont été apportées. Lors de cette journée, il fera apparaître la « mise en problème » contemporaine de la difficulté scolaire et les caractéristiques des remédiations actuellement envisagées. L'enjeu sera notamment de mieux comprendre le processus en cours de médicalisation des difficultés scolaires.

### Pour aller plus loin ...

- Stanislas Morel (2014). *La médicalisation de l'échec scolaire*, Paris, La dispute.
- Stanislas Morel (2016). « Troubles dans les apprentissages. Neurosciences cognitives et difficultés scolaires », *Revue européenne des sciences sociales*, 54-1, 221-248.
- Stanislas Morel (2012). « La cause de mon enfant. Mobilisations individuelles de parents d'enfant en échec scolaire précoce », *Politix*, n° 99, p. 153-176.





## ***Penser ensemble les difficultés inhérentes au métier d'enseigner.***



Jeanne Moll, maître de conférences honoraire en sciences de l'éducation, rédactrice en chef de la revue annuelle de l'Agsas (association des groupes de soutien au soutien), Je est un Autre, a publié avec Mireille Cifali Pédagogie et psychanalyse (Dunod, 1985). Elle a dirigé avec Jacques Lévine, le livre JE est un autre. Pour un dialogue pédagogie et psychanalyse, ESF, 2001, réédité en 2012. Elle est l'auteur, avec J. Lévine, de Prévenir les souffrances d'école, ESF, 2009.

Les difficultés que rencontrent beaucoup d'enseignants ne sont pas seulement d'ordre didactique face à l'hétérogénéité des élèves dans les classes.

Elles relèvent essentiellement de la complexité du réseau relationnel dans lequel adultes et enfants sont « pris » ensemble.

Qu'en est-il du rapport à soi de l'enseignant - et de tout professionnel de l'éducation - , en lequel continue de vivre l'enfant qu'il été, face à l'enfant vivant qu'il a en face de lui, face au groupe qu'il lui arrive de redouter ? Qu'en est-il de son rapport à l'institution et aux parents qui contestent parfois son autorité?

Pouvoir réfléchir en groupe, en toute humilité, à la complexité de ce qui est en jeu dans le théâtre intersubjectif de la classe, permet de développer peu à peu un autre regard sur soi et sur autrui et de retrouver le plaisir d'enseigner, envers et contre tout.

Son dernier ouvrage En pédagogie, chemin faisant... ( L'Harmattan, 2015) rassemble de nombreux articles et textes de conférences à l'usage des enseignants et des éducateurs qui s'intéressent aux apports de la psychanalyse à la pédagogie.

Par ailleurs, de nombreux articles de J. Moll ont paru dans différentes revues, par exemple " Ces enfants qu'on dit autres", in Le Furet, revue de la petite enfance, No 53, 2007 ou dans des ouvrages collectifs, ainsi « Les enjeux de la relation » in Jean Housseye (dir.) La pédagogie, une encyclopédie pour aujourd'hui, ESF, 1993 et « L'éthique de la relation: un pari pour l'humain » in Christophe Marsollier (dir.) L'éthique relationnelle, une boussole pour l'enseignant?, CANOPé, 2016.



## **Traitement de la difficulté scolaire : agir de façon spécifique**

*Agir collectivement dans la classe et dans l'école, agir dans les structures et les dispositifs. Approches et traitement de la difficulté : ce qui fonctionne et ce que l'on doit approfondir et développer*

Un échange entre des professionnels exerçant dans des classes ou dans des réseaux, dans des dispositifs ou des structures apporteront des éclairages sur des pratiques professionnelles et des interrogations syndicales.

Nous tenterons d'élaborer des échanges autour de ces questions :

### **Comment observer et repérer la difficulté dans une classe ?**

*Comment repérer les difficultés au sein de la classe ? Quels sont les révélateurs ? Quels « outils » diagnostiques au sein de la classe dans la pratique quotidienne ? La différence avec le groupe classe est-il à ce moment une difficulté ou un atout dans les apprentissages ?*

### **Comment prendre en compte cette difficulté dans notre pratique, dans et hors la classe ?**

*Une fois observée la différence/ la difficulté, comment agir ? Vers qui se tourner ? Comment en parler, avec l'enfant, avec les parents ? Quels liens avec les parents ? Quels sont les outils inhérents à la classe et à la pédagogie ? Quels sont les outils utilisables à l'extérieur de la classe ? Outils individuels ou collectifs ? Quels moyens humains, quels dispositifs, quelles structures ?*

### **Que nous manque-t-il, que revendiquer pour améliorer notre travail et accueillir la diversité ?**

*Est-ce que les outils actuels sont suffisants ? Faut-il plus de formation initiale et continue des professeurs de classe ordinaire ? Faut-il plus de personnels avec des missions et/ou métiers différents au sein de l'école ? Quel partenariat avec les structures, les dispositifs extérieurs à l'école, avec les professionnels en libéral ?*



# Pour aller plus loin...

Extraits de la conférence de presse de rentrée du SNUipp-FSU

## Redoublement : où en est-on ?

### La réglementation

Ce que dit le texte en vigueur depuis la rentrée 2015 : « À titre exceptionnel, le redoublement peut être décidé pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires. »

Cette procédure fait l'objet d'une phase de dialogue préalable avec les parents. La décision de redoublement n'est prise qu'après avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré. En cas de redoublement, un dispositif d'aide est mis en place, qui peut s'inscrire dans un programme personnalisé de réussite éducative. Aucun redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle.

La réglementation a longtemps été peu contraignante en France par rapport à celles des autres pays européens. L'usage du redoublement comme outil de remédiation scolaire est plus marqué au primaire, notamment à l'entrée dans les apprentissages premiers. Ce redoublement très précoce est une spécificité française.

Depuis plusieurs années, le taux de redoublement est en forte baisse, comme le montre une note de la DEPP.

*Les taux de retard en 2015 continuent à baisser, en particulier en fin de scolarité où 8,5 % des élèves entrent en CM1 avec au moins un an de retard, soit un point de moins qu'en 2014. Les filles sont moins en retard que les garçons, et l'écart augmente avec le niveau. Ainsi, la différence des taux de retard entre filles et garçons est de 0,5 point en CP et de 2,7 points en CM2. "*

	2014-2015	2015-2016
CP	3,1	2,2
CE1	3,4	1,9
CE2	1,5	0,8
CM1	0,9	0,5
CM2	1,1	0,7

Lecture : en 2015, le taux de redoublement en CP est de 2,2 % contre 3,1 % en 2014.

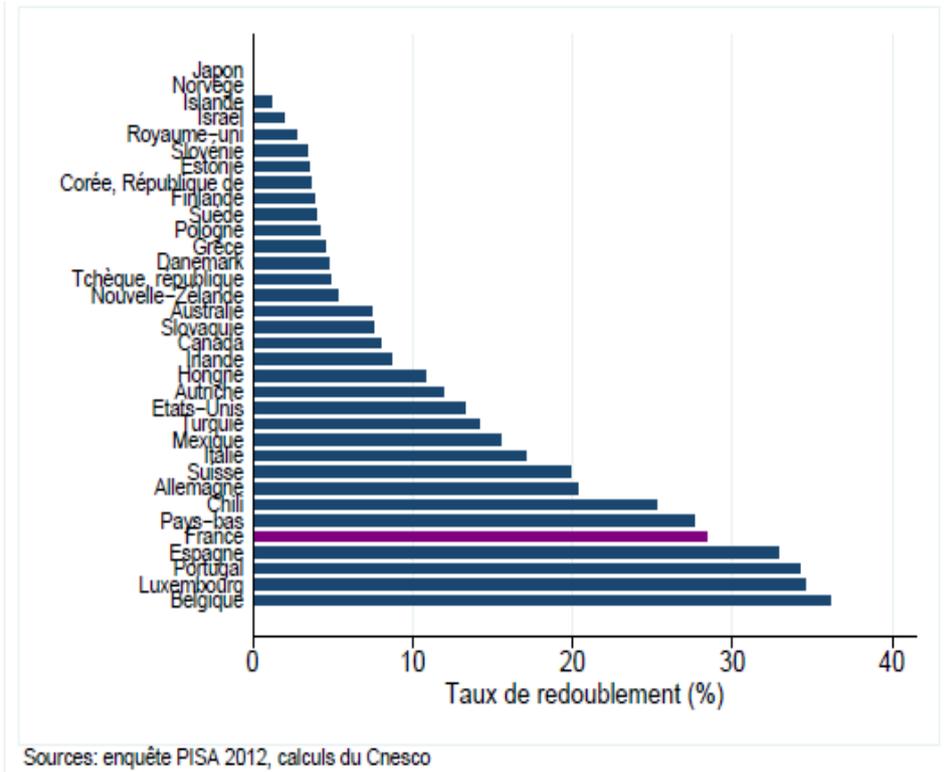
Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte).

Dans l'Union européenne, plus d'un tiers des pays ou communautés régionales interdit le redoublement au primaire pour l'ensemble du niveau d'enseignement ou pour les toute-premières classes (Eurydice, 2011). Alors que le taux de redoublement ne dépasse pas 5 % dans un tiers des 34 pays membres, 28 % des élèves français âgés de 15 ans ont déjà été « maintenus » lors de leur scolarité.

- Dans les pays de l'OCDE, un élève sur huit a déjà redoublé au moins une fois avant l'âge de 15 ans.
- De nombreux pays ont réduit leurs taux de redoublement entre 2003 et 2012.
- Un élève défavorisé de 15 ans sur cinq a déjà redoublé. Même à niveau scolaire similaire, les élèves défavorisés sont 1.5 fois plus susceptibles de redoubler que les élèves favorisés.

Pour l'OCDE, le redoublement peut non seulement s'avérer inefficace pour aider les élèves peu performants à surmonter leurs difficultés scolaires, mais également creuser les inégalités socio-économiques. Offrir davantage de temps d'instruction aux élèves en difficulté, adapter l'enseignement à leurs besoins afin de leur permettre de rattraper leur retard et cibler ces efforts là où ils sont le plus nécessaires, voici autant de stratégies bien plus efficaces pour aider les élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou des problèmes de comportement

Des alternatives existent. Éric Charbonnier, de l'OCDE, explique ainsi que dans les pays les mieux classés par les évaluations PISA, « *l'Éducation est plus personnalisée. On agit plus rapidement quand on détecte les difficultés. Par exemple, en mettant en place un suivi plus proximal, du soutien. En Finlande, les enseignants contrôlent de nouveau leurs élèves à mi-parcours des notions apprises en début d'année pour leur montrer qu'ils ont progressé, c'est une forme d'évaluation encourageante qui aboutit à un rattrapage si nécessaire* ».



### Recommandations du CNESCO\*

Le jury de la [conférence du CNESCO sur le redoublement](#) a formulé plusieurs recommandations.

Pour lui, le recul du redoublement doit passer prioritairement par la mise en place de dispositifs d'aide à la difficulté scolaire au cœur de la classe, sur le temps scolaire ordinaire, en accord avec les orientations de la recherche en pédagogie et en didactique.

Le jury préconise l'interdiction totale du redoublement à l'exclusion de la dernière année des cycles scolaires à l'école primaire. Ainsi, sur le parcours CP-CE2, seule la dernière année de CE2 pourrait être redoublée.

Il invite à évaluer les effets de « *Plus de maîtres que de classes, classes aux effectifs réduits dans les établissements aux publics socialement défavorisés, scolarisation en maternelle dès deux ans* », de façon à ne conserver que les organisations scolaires qui s'avèrent pédagogiquement efficaces.

Il propose d'expérimenter l'idée d'un « *professeur des apprentissages fondamentaux* », spécialement formé notamment pour suivre les élèves en difficulté, qui gardera un même groupe d'élèves du CP jusqu'au CE2.

Le jury recommande de développer l'expérimentation d'un examen de rattrapage national en septembre en classes de fin de cycle, destiné aux élèves pour lesquels le redoublement est envisagé.

Il invite à sensibiliser enseignants, parents et élèves à l'inefficacité du redoublement, notamment au primaire.

\*Conseil national d'évaluation du système scolaire



## Externalisation du traitement de la difficulté scolaire : la prévention doit passer par les professionnels de l'école

### **Augmentation de la prise en charge hors Éducation nationale**

Travailler avec les difficultés fait partie du métier enseignant. Les difficultés scolaires, les problèmes de comportement de certains élèves font partie de la réalité de l'école. Une partie de ces problèmes trouvent leur résolution dans la classe et avec l'intervention des dispositifs d'aides internes à l'école (RASED) quand ceux-ci ont pu garder des moyens de fonctionnement. En effet, la suppression d'un tiers des postes spécialisés en 2008 a réduit le nombre d'écoles où les interventions peuvent se faire, ou d'une manière générale, a limité le nombre d'interventions possibles.

L'anxiété suscitée par des échecs scolaires qui se profilent et par des expressions de souffrance psychique (stress, décrochage, phobie scolaire...) conduisent les écoles et les familles à solliciter le monde médical et paramédical.

D'autre part, la loi de 2005 en élargissant la notion de handicap à des troubles de comportement ou des troubles d'apprentissage, a entraîné une augmentation du nombre d'élèves pour lesquels une demande de prise en charge hors éducation nationale est demandée.

Les personnels paramédicaux tels les orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, les structures hospitalières (CMP ...) et les structures associatives telles les CMPP sont fortement sollicités. La mise en place d'aides médicales est tributaire des moyens sur le terrain et les délais d'attente peuvent être très longs. Le secteur rural, ainsi que certains secteurs urbains, sont moins dotés en dispositifs et structures médico-sociales, renforçant ainsi des inégalités sociales et scolaires.

L'externalisation du traitement de ce qui fait difficulté à l'école est un phénomène en forte croissance. Orienté soit vers la médicalisation des difficultés scolaires soit vers les officines privées de soutien scolaire, ce phénomène d'externalisation doit amener l'école à développer la prévention et l'accompagnement en son sein, dans des dispositifs collaboratifs type RASED et à renforcer la formation continue et le travail en équipe.

### **RASED : disparition d'un tiers des postes depuis dix ans**

Rentrée	Option E	Option G	Psychologues	Total
2006	7 433	3 796	3 660	14 889
2007	7 665	3 652	3 712	15 029
2008	7 620	3 497	3 727	14 844
2009	6 020	2 719	3 683	12 422
2010	6 140	2 715	3 729	12 584
2011	5 733	2 399	3 733	11 865
2012	4 505	1 779	3 704	9 988
2013	4 557	1 744	3 709	10 010
2014	4 584	1 721	3 713	10 018
2015	4 598	1 706	3 753	10 057
2016	4 676	1 727	3 830	10 233

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) contribuent depuis leur création en 1990 à prévenir et à réduire les difficultés durables liées à des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation aux attentes scolaires que l'enseignant ne peut résoudre seul en classe.

Des aides sont dispensées par des enseignants spécialisés, qui ont reçu une formation complémentaire permettant d'analyser les diverses difficultés et de proposer, en partenariat, des interventions spécifiques : l'enseignant chargé des aides à dominante pédagogique (option E) ; l'enseignant chargé de l'aide à dominante relationnelle (option G) et le psychologue scolaire.

Entre la rentrée 2007 et la rentrée 2012, les dispositifs RASED ont perdu plus de 5000 emplois soit un tiers de leurs effectifs. Si la baisse est enrayée depuis les quatre dernières rentrées scolaires, ces emplois n'ont été que très peu ré-abondés. Malgré une nouvelle circulaire et des missions redéfinies depuis août 2014, il n'y a pas aujourd'hui de véritable relance du dispositif.

Sources : DGESCO - bilan de rentrée 2015/2016 / DGESCO- bilan 2016/2017

## Évolution des effectifs des RASED entre 2006 et 2016

Pour la rentrée 2017, selon l'enquête du SNUipp-FSU dans les départements, 187 postes (112 E, 20 G, 54 postes de psychologues) auraient dû être créés. Avec le redéploiement des moyens pour passer les CP à 12 en REP+ il n'y aura au mieux que 111 créations de postes Rased. Cela porterait le total des personnels RASED à 10 344.

**Depuis 2012, moins de 10 % des postes supprimés auraient donc été recréés.**

## Un nouveau corps de psychologues de l'Éducation nationale



Après les trois ans de discussions entre le ministère et les organisations syndicales représentatives, voilà le corps des psychologues de l'EN effectivement créé au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Ce nouveau corps regroupera les psychologues scolaires (1<sup>er</sup> degré) et les conseillers d'orientation-psychologues du second degré, qui voient donc leur dénomination évoluer conformément au décret du 1<sup>er</sup> février 2017. La spécialité « Éducation, développement et apprentissages » (EDA) regroupera les actuels psychologues des écoles et les 135 nouveaux recrutés pour la spécialité.

La création d'un corps de psychologues de l'Éducation Nationale était demandée depuis plus de 30 ans par les organisations syndicales et professionnelles. Elle clarifie la situation statutaire pour les psychologues des écoles, jusque-là recrutés uniquement parmi les professeurs d'école titrés en psychologie. Ce type de recrutement uniquement interne ne permettait pas de recruter suffisamment pour combler les départs en retraite et créer de nouveaux postes nécessaires pour répondre aux besoins sur le terrain. Actuellement, en moyenne, un secteur de psychologue des écoles maternelles et élémentaires comprend 1600 élèves quand la moyenne européenne est de 800 élèves.

Les problématiques de difficultés d'apprentissage ou de comportement, les souffrances d'enfants liées à des situations familiales et/ou sociales complexes ou encore l'accompagnement de parcours d'élèves à besoins éducatifs particuliers nécessitent l'intervention de psychologues bien formés aux réalités de l'école actuelle. La création du corps de PsyEN, que le SNUipp-FSU souhaitait depuis longtemps, répond à ces préoccupations.

Les psychologues du 1<sup>er</sup> degré interviennent dans le cadre des RASED. Ils ont aussi des missions propres à leur fonction de psychologue (participation aux prises de décision pour les orientations vers la MDPH et l'enseignement adapté, à la formation initiale et continue, aux réponses en situation de crise et d'urgence).

## SEGPA / EREA



Les SEGPA ont subi ces dernières années de nombreuses régressions empêchant de fait un fonctionnement serein des équipes pédagogiques et une prise en charge adaptée sérieuse des collégiens en grande difficulté scolaire. La multiplication de cours à double niveau 6e-5e, 4e-3e, le tarissement de l'orientation vers la SEGPA et la baisse des effectifs, le faible nombre de départs en formation dans certaines académies ont fortement pénalisé les SEGPA alors que leur efficacité est reconnue, comme le montre une note de la DEPP du 2 janvier 2017.

En parallèle à ces régressions, les PE de SEGPA vont subir à partir de septembre une baisse conséquente de leur régime indemnitaire et donc de leur salaire.

## Quelques données chiffrées

Rentrée	2014	2015	2016	2017	2018
Élèves public-privé	91 700	88 752	86 314	85 441	85 644 (prévisions)

Les prévisions pour les effectifs élèves pour 2017 sont encore en baisse d'environ 1% (85 441) et remonteraient légèrement en 2018, +0.2% (85 644) selon une note de la DEPP de mars 2017.

Après la perte de la possibilité de diriger les EREA pour les titulaires du DDEAS, les départs en formation sont très éloignés des besoins, avec des départements qui ont fait le choix depuis plusieurs années de ne pas envoyer de personnels en formation, préférant maintenir des personnels faisant fonction sur plusieurs années.

Ces constats marquent une volonté nationale de diminuer le nombre de personnels spécialisés en SEGPA. En réduisant le nombre de personnels formés, les IA mettent en difficulté les structures, les enseignants et les élèves. Mais il existe de réelles disparités entre les départements : la Loire-Atlantique maintient des taux élevés de départs en formation, quand d'autres n'en proposent aucun ; Paris compte 85% de titulaires en direction de SEGPA contre à peine 12% dans l'Yonne, ou avec des directions partagées sur plusieurs établissements comme dans la Creuse.

### **EREA : La nouvelle circulaire entrera en vigueur à la rentrée 2018**

Cette nouvelle circulaire porte des avancées à mettre à l'actif du SNUipp-FSU. Les missions d'accompagnement éducatif et pédagogique sont reconnues au même niveau que celles d'enseignement. Tous les PE sont désormais soumis à des obligations réglementaires de service de 21 heures, plus deux heures de coordination et synthèse. Les missions éducatives et pédagogiques pourront aussi s'exercer en soirée et exceptionnellement sur les nuits.

Les taux d'encadrement des élèves sont précisés : un enseignant pour seize élèves en classe, un enseignant pour huit élèves pour l'éducatif. Le rôle et la fonction de la vie scolaire sont rétablis et consolidés.

Mais cette circulaire acte également l'encadrement des élèves à l'internat par des AED, personnels précaires et sans formation, à la place de PE spécialisés. Le bilan du SNUipp-FSU, dans les EREA où cette mesure est déjà mise en œuvre, montre clairement la dégradation de la prise en charge des élèves et celle des conditions de travail des personnels.

L'internat éducatif a pourtant pour mission de faire le lien entre la difficulté scolaire et le cadre éducatif, la condition d'une prise en charge globale de l'élève. Il contribue aussi à la réduction des inégalités en termes de réussite scolaire

De plus, le texte prévoit que les missions d'enseignement d'une part et d'accompagnement éducatif d'autre part, soient confondues pour tous les enseignants. Le risque d'affaiblissement des moyens consacrés à l'internat éducatif est réel.

*Sources : rapport Jouault de 2015 et bilan réalisé par le SNUipp-FSU dans les EREA.*



## **Enquête « Pôle Ressource » juin 2016**

### **Le pôle ressource : loin d'être un outil idéal pour les équipes**

#### **Enquête du Collectif national RASED**

Le collectif national RASED a lancé une enquête en ligne pour faire un état des lieux précis de la mise en place des pôles ressources

Alors que les premières remontées de terrain laissaient à penser que les pôles ressources de circonscription se mettaient en place de manière très diverse, le collectif national RASED, dont le SNUipp-FSU est membre, avait décidé de lancer une enquête en ligne auprès des professionnels des réseaux pour faire le point.

La composition des pôles ressources, leur fonctionnement, leurs objets de travail... Il s'agissait de dresser un état des lieux précis de cette mise en place, état des lieux qui sera ensuite rendu public. Il a permis aux membres du collectif RASED de porter la parole et les exigences des personnels auprès du ministère pour que soit améliorée la prise en charge de la difficulté scolaire.

#### **Conclusion de l'enquête**

Un cadrage national est nécessaire pour définir en complémentarité les actions du pôle ressource de circonscription et celles dévolues aux RASED, pour éviter toute confusion. Les IEN et les IA-DASEN doivent être interpellés pour toutes les situations problématiques qui nuisent à l'efficacité du traitement de la difficulté sur le terrain.

Le pôle ressource ne doit pas se substituer au RASED qui est un dispositif d'aide directe aux élèves, aux enseignants et aux familles et dont l'efficacité passe aussi et surtout par l'abondement des postes RASED actuels et la constitution de RASED regroupant les trois spécialités (psychologue, enseignant spécialisé à dominante pédagogique et rééducateur).



## Des publications :



4 pages mars 2017 : « Pour une refondation des RASED »



Livre blanc du SNUipp-FSU (2017) : Fiche 13 (école inclusive), fiche 14 (RASED), Fiche 16 (SEGPA- EREA)



« Pour que l'inclusion fasse école », actes de colloque, septembre 2014.

## Des dossiers dans [Fenêtres sur cours] :



FSC 433 (mars 2017) : « École inclusive, le métier bousculé »



FSC 425 (juin 2016) : « Pour que les RASED retissent leur toile »

Tous les [Fenêtres sur cours] sont en ligne sur le site du SNUipp-FSU : [https://www.snuipp.fr/union\\_publications](https://www.snuipp.fr/union_publications)

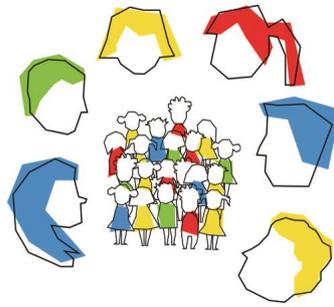
## Des dossiers dans SNUippInfos :



SNUippInfos ASH 2nd degré (n°123) : « L'enseignement adapté est utile au système éducatif français »



SNUippInfos ASH 1er degré (n°122 suppl.1): « L'évaluation des élèves à besoins éducatifs particuliers »



### Sur le site du SNUipp-FSU :

- « RASED : l'heure n'est pas à la polémique ! » : <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/rased-l-heure-n-est-pas-a-la>
- « Une approche plus systémique de la notion de difficulté scolaire », entretien avec Philippe Mazereau, enseignant chercheur : <https://www.snuipp.fr/publications/articles/une-approche-plus-systemique-de-la-notion-de-difficulte-scolaire>

### En vidéo :

#### Sur la chaîne Youtube du SNUIPP-FSU :

- LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU :
  - école inclusive, scolariser tous les élèves et les faire réussir
  - des RASED à reconstruire
- Pour une refondation des RASED

### A voir aussi :

- « Apprenants en difficulté en littératie : enseignement et apprentissages », la nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, INSHEA, n°76 (février 2017)
- « Le maître E en RASED, enjeux, pratiques, perspectives », la nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, INSHEA, n°66 (juillet 2014)
- Rapport n°2013-095 de novembre 2013, Education Nationale, « Le traitement de la grande difficulté au cours de la scolarité obligatoire » : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/27/1/2013-095\\_grande\\_difficulte\\_293271.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/27/1/2013-095_grande_difficulte_293271.pdf)

*Donner plus à ceux qui ont moins, RASED, moyens pour l'inclusion...*

**REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...**



**...CHANGEONS L'ÉCOLE !**



[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr) -

